

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2022 -

DÉCISION N° 22 - 08 - 056

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 6 octobre 2022 s'est réuni le mardi 15 novembre 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 1 : L'avenant relatif au marché d'entretien des espaces verts du SDIS de la Loire.

Le SDIS de la Loire a lancé en 2019 une consultation relative à l'entretien des espaces verts des centres du département ainsi que ceux de l'état-major.

La consultation a été découpée en 9 lots correspondants chacun à un nombre de sites identifiés, tous réunis en fonction de leur proximité géographique.

Pour l'ensemble des lots, sauf spécificités de terrain, les différents titulaires sont chargés de réaliser divers travaux d'entretien des pelouses, des massifs, des haies, des arbres, mais aussi du ramassage des feuilles, de l'élimination des déchets ...

Le présent avenant prévoit de modifier la liste des sites rattachés au lot 2 « centre de Saint-Etienne Séverine et centre de Saint-Etienne le Berland-Roche ».

En effet, il prévoit d'ajouter le centre de Saint-Jean-Bonnefonds à la liste des centres à entretenir. Ce dernier, initialement couvert par un contrat d'entretien par la commune, pourrait ainsi désormais être rattaché au marché.

La prestation comprendrait la tonte des pelouses, le désherbage ainsi que le débroussaillage et ce, pour un montant total de 1 645,00 € HT par an.

A noter que bien que le périmètre du lot n°2 évoluerait, les conditions initiales du marché seraient maintenues notamment le montant maximal annuel de 13 000 euros qui resterait inchangé.

Le centre de Saint-Jean-Bonnefonds serait en conséquence entretenu par la société ID VERDE, sise 21 rue de la Talaudière, 42000 Saint-Etienne, à compter de la notification de l'avenant et jusqu'à échéance du marché.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve l'avenant relatif au marché d'entretien des espaces verts du SDIS de la Loire avec la société ID VERDE et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Darfeuille', written over a horizontal line.

Marianne DARFEUILLE